2015

COMPILATION

PROJETS NOVATEURS EN URBANISME

RU

Relève en urbanisme

LA DÉMARCHE DE LA RELÈVE EN URBANISME

La Relève en urbanisme (RU) est fière de vous présenter la toute première *Compilation des projets novateurs en urbanisme*!

La RU est un comité de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui a pour mission d'intégrer la relève œuvrant dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser le transfert de connaissances au sein de cette relève afin d'améliorer la pratique.

La présente compilation est issue d'une volonté de mettre de l'avant des projets innovants qui peuvent être pris comme des exemples d'intégration des bonnes pratiques urbanistiques. Elle regroupe un large éventail de projets qui témoignent de l'étendue du champ de la pratique. Ont été retenus une diversité de projets: en réglementation, en planification, en aménagement urbain, en promotion immobilière et en consultation publique, qui pourraient servir de modèles pour la relève et pour tout professionnel.

Cette publication n'aurait pu voir le jour sans le soutien technique et financier de l'Ordre des urbanistes du Québec, que nous tenons à remercier. Ce soutien à la relève montre le dynamisme dont fait preuve la profession dans sa volonté d'intégrer les nouveaux professionnels et les pratiques innovantes.

Le comité Relève en urbanisme (RU)

LA DÉMARCHE DE LA COMPILATION

Cette compilation 2015 est le fruit d'un an de travail bénévole du sous-comité Amélioration de la pratique de la RU.

Après avoir établi les objectifs, la structure de la *Compilation* et les critères de sélection, le comité a lancé un appel de propositions dans les médias sociaux et dans un courriel envoyé à la liste de diffusion de l'OUQ. Durant les mois suivants, le sous-comité s'est affairé à la sélection des 10 projets s'étant le plus démarqués, à la rédaction des textes synthèses des projets et au montage graphique de la *Compilation*.

Pour cette première édition, les critères de sélection ont été « l'innovation et l'intégration des bonnes pratiques en urbanisme ». Ces derniers se sont déclinés en trois volets : le processus, la réalisation et le partage de connaissances. Un projet pouvait être considéré comme novateur dans un ou plusieurs de ces volets.

Cette compilation est subjective et est celle des jeunes urbanistes et professionnels de l'aménagement qui composent le sous-comité Amélioration des pratiques de la RU. Son but est de permettre aux professionnels de s'inspirer d'exemples concrets provenant du Québec et du Nouveau-Brunswick pour intégrer les éléments qui leur semblent pertinents dans leur pratique quotidienne.

Nous espérons que ces projets vous intéresseront autant qu'ils nous ont enthousiasmés.

Le sous-comité Amélioration des pratiques de la RU

LES PROJETS

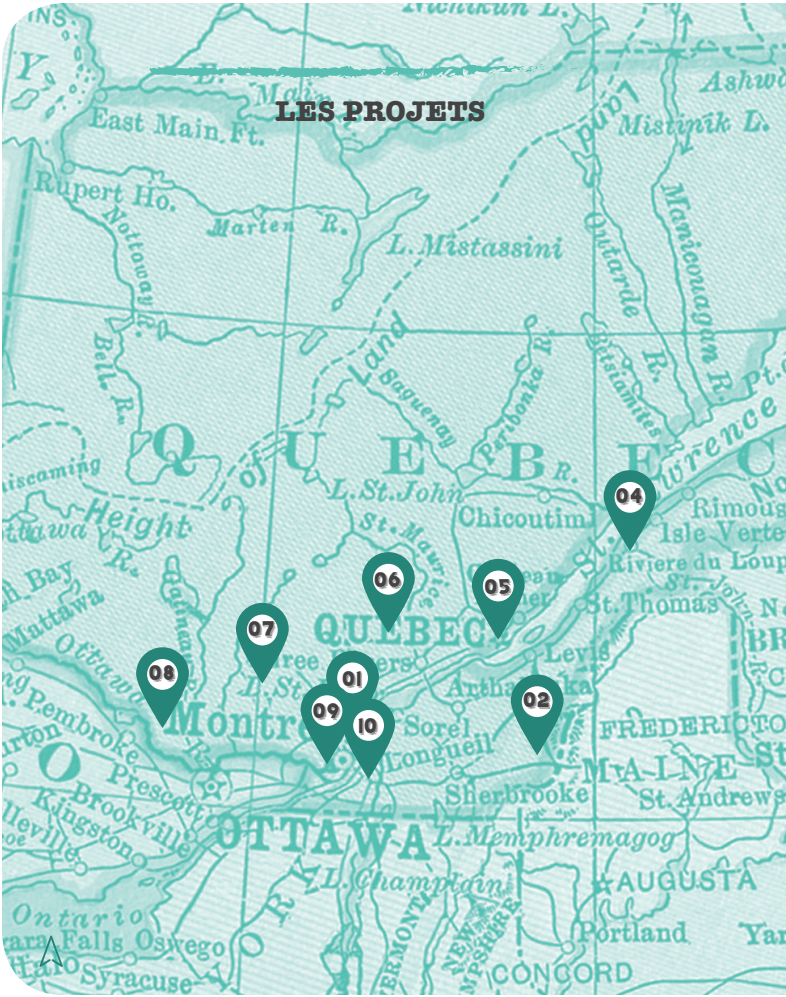
East Main Ft.
Rupert Ho.
Marten R.
L. Mistassini
Mistinik L.
Manicouagan R.
Ashwa
Nottoway R.
Bell R.
Land of
Saguenay
Peribonka R.
Ottarde R.
Bistamites R.
Q U E B E C
L. St. John
Chicoutimi
Rimous
Isle Verte
Riviere du Loup
St. Thomas
St. Maurice
Height
Ottawa R.
Mattawa
Bay
Aux Lievres R.
QUEBEC
Three Rivers
L. St. Pierre
Levis
Arthabaska
Montreal
Sorel
Longueil
Sherbrooke
FREDERICTON
MAINE
St. Andrews
Pembroke
Prescott
Brockville
Kingston
OTTAWA
L. Memphremagog
L. Champlain
AUGUSTA
Portland
Ontario
Oswego
Syracuse
CONCORD
01
02
04
05
06
07
08
09
10

01 CONSULTATION PRÉLIMINAIRE AU PPU DU SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST DE MONTRÉAL
TECHNOLOGIES DE RÉALITÉ AUGMENTÉE COMME OUTIL DE PARTICIPATION

02 DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE : RÉINVENTER LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC
L'IMPLICATION D'UNE COMMUNAUTÉ POUR LA RECONSTRUCTION DE SON CENTRE-VILLE

03 LE VILLAGE EN HAUT DU RUISSEAU À DIEPPE
PROJET PILOTE MODÈLE DE DESIGN DE QUARTIER DURABLE

04 ÉCOQUARTIER LE DOMAINE KOGAN À RIVIÈRE-DU-LOUP
DÉMARCHE DE CONCEPTUALISATION DE PROJET EXEMPLAIRE

05 NORME 3019-190 SUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT
UNE PREMIÈRE NORME OFFICIELLE AU QUÉBEC EN MATIÈRE D'URBANISME

06 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PAR LES ÉLÈVES DE LA SHAWINIGAN HIGH SCHOOL
IMPLICATION JEUNESSE EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE SHAWINIGAN

07 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LAC-SUPÉRIEUR
OPTIMISER LA VILLÉGIATURE AU BÉNÉFICE DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

08 PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT ACTIF DE CHELSEA
DÉPLACEMENTS REPENSÉS EN MILIEU RURAL

09 VIEILLIR EN SANTÉ DANS DES QUARTIERS SÉCURITAIRES À MONTRÉAL
IMPLICATION DES AÎNÉS DANS L'AMÉNAGEMENT DE LEUR QUARTIER

10 VILLAGE AU PIED-DU-COURANT À MONTRÉAL
UNE FENÊTRE CITOYENNE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

01

CONSULTATION PRÉLIMINAIRE AU PPU DU SECTEUR D'EMPLOIS DU PLATEAU EST DE MONTRÉAL

TECHNOLOGIES DE RÉALITÉ AUGMENTÉE COMME OUTIL DE PARTICIPATION

Cette démarche participative, en plus d'être menée en amont de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), intègre des technologies de réalité augmentée, dont une installation interactive, l'impression 3D, la plateforme Web 3D Betaville et les lunettes de réalité virtuelle Oculus Rift. Il s'agit d'une innovation des pratiques qui détonne par rapport aux consultations traditionnelles de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) avec dépôt de mémoires en aval de la planification.

Mandaté par le comité exécutif de la Ville de Montréal, l'OCPM a organisé cette démarche afin d'accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans sa planification du secteur d'emplois du Plateau Est. Nous pouvons certainement retirer des apprentissages de ce projet pilote qui inspire par sa méthodologie nouvelle et son utilisation de plusieurs technologies d'immersion 3D.

Immersion 3D au service de la consultation

La démarche s'est déroulée en quatre étapes, de septembre 2014 à janvier 2015. D'abord s'est tenue la tournée de préconsultation, où les acteurs clés du milieu ont été informés de la démarche et ont été invités à valider les enjeux qui allaient servir à alimenter les étapes subséquentes de consultation. Ensuite ont eu lieu les cinq ateliers à l'objectif ambitieux de permettre aux citoyens, travailleurs, entreprises et autres groupes de créer leur scénario de rêve pour la régénération du secteur. Les technologies de réalité augmentée ont été utilisées dans ce contexte pour améliorer la compréhension du territoire et faciliter les échanges entre des acteurs aux opinions divergentes. À l'aide de marqueurs représentant différents types de bâtiments, les participants pouvaient moduler la ville sur un plan, et une caméra filmant ce plan en plongée permettait de rapporter sur un écran, en temps réel, les modèles 3D liés aux marqueurs. L'impression 3D a aussi été utilisée pour matérialiser les propositions d'aménagement développées. En troisième étape, un forum public a été organisé afin de présenter la démarche à l'ensemble de la population et de permettre à tout un chacun de s'immerger dans les problématiques du secteur. Parmi les différents kiosques, celui de la plateforme Betaville a été très utile pour recueillir les opinions citoyennes directement dans l'environnement 3D de Betaville.net. Les lunettes Oculus Rift ont aussi été mises à la disposition des participants pour leur permettre de se balader virtuellement dans le secteur. La dernière étape a été l'audition des opinions, où tous ceux qui le désiraient ont pu donner leur avis.

Si toutes les technologies n'ont pas eu le même niveau d'appropriation, les impressions 3D et Betaville ont été particulièrement utiles à la consultation.

TECHNOLOGIE 3D

© Fred Tougas

CONTACT
Jimmy Paquet Cormier
Responsable Innovation, nouvelles technologies et communications, OCPM
innovation@ocpm.qc.ca
514 872-3568

02

DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE : RÉINVENTER LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

L'IMPLICATION D'UNE COMMUNAUTÉ POUR LA RECONSTRUCTION DE SON CENTRE-VILLE

À la suite du terrible accident ferroviaire qui s'est produit à Lac-Mégantic en 2013, la Ville a mis sur pied un Comité d'aménagement et de mise en œuvre (CAMEO) afin de mener une grande démarche de participation citoyenne, appelée «Réinventer la ville», dans le but de concevoir le plan de reconstruction de la zone sinistrée. Cette démarche est l'une des plus novatrices et inspirantes en matière de participation citoyenne au Québec. Elle a permis d'inclure plus de 500 citoyens de tous âges et issus de classes sociales variées.

Les citoyens se sont investis au-delà de la participation; certains d'entre eux se sont engagés à animer des tables rondes. Ils se sont questionnés sur la manière de réaliser les projets. Ils ont fait plusieurs propositions et se sont montrés désireux de s'impliquer dans le processus de réalisation. Ainsi, ils ont demandé la création d'un bureau de reconstruction, qui a vu le jour et dans lequel plusieurs d'entre eux se sont directement impliqués. Dans les démarches de participation plus classiques, il est encore rare de voir des citoyens animer des tables de concertation et il est aussi rare de les questionner sur la manière de réaliser les projets, et surtout, de leur demander comment ils pourraient s'impliquer. Pourtant, l'exemple de Lac-Mégantic démontre qu'ils apportent une expertise incroyable pour la planification territoriale de nos villes et que les municipalités ont tout intérêt à collaborer avec eux.

Intégrer les citoyens jusque dans la réalisation des projets

La démarche de Lac-Mégantic est particulière, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte postcatastrophe. Cependant, elle amène les professionnels de la participation citoyenne à réfléchir quant aux outils à développer pour profiter de l'étape de participation pour renforcer la communauté et intégrer les citoyens dans la réalisation des projets de leurs villes. Ainsi, l'expérience de Lac-Mégantic peut être inspirante pour bien d'autres municipalités. Un rapport d'étape est disponible en ligne et, bientôt, une nouvelle publication, réalisée par le Bureau de reconstruction et Convercité, l'organisme responsable de l'animation de la participation citoyenne, permettra d'en apprendre davantage sur la démarche. Cette publication constituera un outil supplémentaire pour aider les municipalités à se préparer aux défis de la planification territoriale en incluant la population. Elle présentera les succès de la démarche, mais aussi les difficultés rencontrées et les apprentissages tirés de cette aventure, offrant ainsi une perspective unique sur la participation citoyenne, ses outils et ses stratégies, dans un contexte traditionnel ou postcatastrophe.

PARTICIPATION CITOYENNE

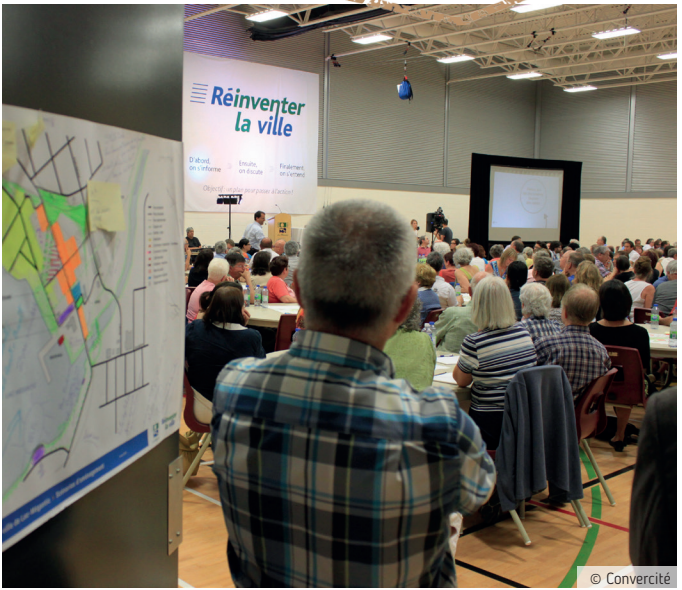

© Convercité

CONTACT

Stéphane Lavallée
Directeur du Bureau de reconstruction du centre-ville, Ville de Lac-Mégantic
stephane.lavallee@ville.lac-mégantic.qc.ca
819 583-2441, poste 2254

03

LE VILLAGE EN HAUT DU RUISSEAU À DIEPPE

PROJET PILOTE MODÈLE DE DESIGN DE QUARTIER DURABLE

Le développement résidentiel en région est très souvent un grand consommateur d'espace. La conception du « Village en haut du ruisseau » vise au contraire à conserver une grande partie du boisé existant et à rentabiliser l'installation d'infrastructures en densifiant les résidences dans les nouveaux développements.

En 2004, le promoteur TriDev Corporation, souhaitant développer un lotissement résidentiel, demande un changement de zonage à la Municipalité de Dieppe. C'est à cette occasion que la Municipalité, en partenariat avec la province du Nouveau-Brunswick, propose au développeur de réaliser un projet pilote de DECOD (design de collectivité durable) pour concevoir un lotissement respectant les principes du développement durable. En 2009, une première phase est lancée, et en 2015, c'est la sixième phase qui commence.

Un amalgame de bonnes pratiques

Le terrain développé compte 12,5 hectares, dont 8,5 sont conservés au titre d'espaces sensibles ou significatifs. Sur les trois hectares restants, 217 logements seront construits grâce à la réduction de la taille des terrains et 20 % d'entre eux sont des logements plus abordables. La réduction de la taille des terrains dédiés aux habitations attire également des résidents qui ne souhaitent pas avoir un grand terrain à entretenir, mais qui veulent vivre dans un environnement de qualité grâce à la grande part d'arbres matures conservés. D'autre part, le coût d'installation et d'entretien des infrastructures est réduit, puisque celles-ci desservent un grand nombre de résidences pour un déploiement limité.

De nombreuses études ont été réalisées pour caractériser le terrain à développer. Une fois les espaces naturels à conserver déterminés, le développement résidentiel est conçu dans les espaces qui n'ont pas d'intérêt naturel particulier. Il a été choisi de construire les rues dans une logique est-ouest pour assurer un ensoleillement optimal et de grands arbres matures sont conservés au nord du lotissement pour protéger les habitations des vents hivernaux.

Ce projet est un exemple de conception conjointe où le temps et le travail ont permis d'améliorer significativement la qualité du développement résidentiel. Le promoteur pourra construire 217 logements, alors que le zonage initial en permettait seulement cinq. La municipalité a également pu grandement accroître ses recettes fiscales et rentabiliser le déploiement des infrastructures. Des étudiants ont aussi participé au projet, notamment la School of Planning de l'Université de Dalhousie en Nouvelle-Écosse et le groupe Littoral et vie de l'Université de Moncton.

DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

CONTACT
André Frenette
Directeur du Service de planification et de développement, Ville de Dieppe
andre.frenette@dieppe.ca
506 877-7855

04 ÉCOQUARTIER LE DOMAINE KOGAN À RIVIÈRE-DU-LOUP

DÉMARCHE DE CONCEPTUALISATION DE PROJET EXEMPLAIRE

Le projet d'écoquartier du domaine Kogan est constitué d'une friche industrielle et d'un terrain commercial privé pour une superficie totale de moins de deux hectares. Le concept d'aménagement adopte plusieurs mesures permettant de réduire la consommation d'énergie tout en maximisant l'utilisation de celle-ci. L'objectif est de construire 200 logements avec des ratios de stationnement réduits et en sous-terrain, des bâtiments mitoyens, des rues étroites et végétalisées, une mixité d'usages, des toits verts et des espaces verts partagés.

La prise en charge du développement par la Ville

L'aspect innovant du domaine Kogan réside d'une part dans la démarche de gestion et de conceptualisation du projet, et d'autre part dans la qualité des réalisations prévues. La Ville de Rivière-du-Loup a choisi d'être le maître d'ouvrage du projet et d'utiliser les compétences présentes au sein de son administration municipale afin d'assurer une conception concertée et ancrée dans la réalité locale. Le comité de travail intègre également des experts externes de Vivre en ville, qui offrent un soutien dans la conception du projet. Cette démarche concertée nécessite des délais plus longs, mais ce développement de l'écoquartier servira de levier pour le développement futur de la ville. Le fait que la Ville demeure responsable du projet de la conception à la vente des lots permet d'assurer le respect des critères d'aménagement développés dans la mise en œuvre.

Le quartier est conçu à l'échelle humaine avec des bâtiments de quatre étages et moins répartis sur 17 lots qui seront développés par des promoteurs différents et par l'autopromotion afin d'assurer une multiplicité des formes et des modes d'habitation. Les réalisations de l'écoquartier en matière de développement durable intègrent également la gestion de l'eau à différentes échelles (toits verts, terrain, site, puis écosystème).

La localisation de l'écoquartier sur une friche industrielle dans le centre-ville de Rivière-du-Loup et sa connectivité, tant à la rue principale qu'aux éléments naturels à proximité, ajoutent au caractère durable du projet. La trame urbaine du quartier prévu complète la trame existante et permet de renforcer des liens piétonniers déjà réalisés. Nous ne sommes donc pas ici dans un contexte où l'on utilise l'appellation « écoquartier » pour promouvoir la densification de sites excentrés ou peu propices à l'urbanisation ; on utilise au contraire les propriétés de l'écoquartier pour dynamiser un centre-ville existant.

CONCEPTION INTÉGRÉE

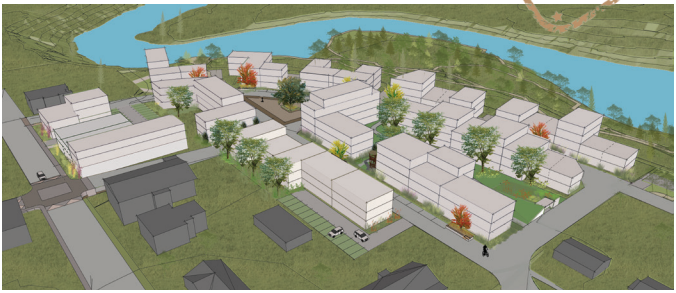

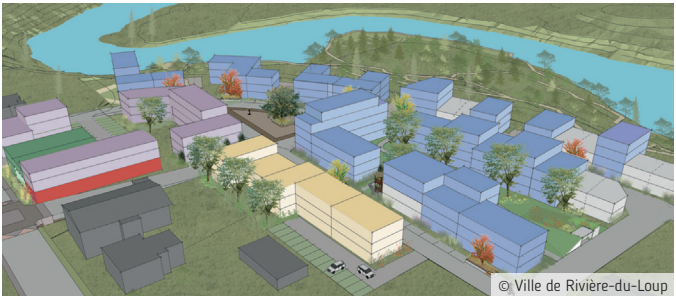

© Ville de Rivière-du-Loup

CONTACT

Myriam Marquis, urb.
Directrice de l'urbanisme, Ville de Rivière-du-Loup
myriam.marquis@ville.rivière-du-loup.qc.ca
418 867-6699

05

NORME 3019-190 SUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT

UNE PREMIÈRE NORME OFFICIELLE AU QUÉBEC EN MATIÈRE D'URBANISME

La norme 3019-190 a été adoptée en 2013 par le Bureau de normalisation du Québec afin de lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain par une meilleure conception des aires de stationnement. Il s'agit de la première norme d'un organisme de normalisation accrédité concernant les stationnements « verts » au Québec. Comme les stationnements verts sont un concept relativement récent au Québec et qu'il existe peu de données précises sur ce sujet, cette norme prend plutôt la forme d'un guide des meilleures pratiques. Il a été élaboré grâce à la participation de différents acteurs représentant trois différents groupes d'intérêt : les fournisseurs de produits et services (Association des paysagistes professionnels du Québec, pépiniéristes, etc.), les utilisateurs et gestionnaires (municipalités, Société Parc-Auto du Québec, etc.) et, finalement, l'intérêt général et les experts (Ouranos, École d'architecture de paysage de l'UdeM, etc.). Les grands principes de conception mis de l'avant par ce guide sont :

- la réduction de la superficie de l'aire de stationnement;
- le verdissement des aires de stationnement;
- la gestion des eaux de pluie sur le site;
- l'utilisation de surfaces avec une réflectance solaire élevée ou une forte perméabilité.

Un outil voué aux concepteurs et aux municipalités

Cette norme permet aux concepteurs de mieux défendre auprès des chargés de projet le choix d'intégrer des éléments de design visant à réduire les effets des îlots de chaleur. Elle offre un cadre de travail aux municipalités qui souhaitent modifier leur réglementation afin de mieux gérer la construction de stationnements sur leur territoire.

La participation bénévole des représentants des différents groupes d'intérêt ainsi qu'un soutien financier de diverses organisations (Ville de Montréal, Fonds vert du gouvernement du Québec, MAMOT, Ouranos et Ressources naturelles Canada) ont permis de rendre la norme disponible gratuitement. La gratuité du guide est spécifiquement attribuée à la Ville de Montréal et au Fonds vert, et vise à faciliter sa diffusion et, par conséquent, à augmenter la présence de stationnements intégrant des mesures de mitigation des îlots de chaleur. Par ailleurs, compte tenu des données limitées sur les stationnements verts en contexte québécois, une plus grande application de ce type de conception permettrait de collecter des données empiriques afin d'améliorer les connaissances sur le sujet.

GUIDE POUR CONCEPTEUR

© M. Glorieux et G. Laliberté – Photos du guide

CONTACT
Paul Gardon, ing.
Bureau de normalisation du Québec
Paul.Gardon@bnq.qc.ca
418 652-2238, poste 2544

06

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT PAR LES ÉLÈVES DE LA SHAWINIGAN HIGH SCHOOL

IMPLICATION JEUNESSE EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DE SHAWINIGAN

Chaque année depuis 2008, les élèves de 5e secondaire de la *Shawinigan High School* élaborent des propositions d'aménagement pour leur ville en collaboration avec des professionnels de la Ville de Shawinigan.

Pour concrétiser le thème « Penser globalement, agir localement » du cours Monde contemporain, l'enseignante a sollicité une urbaniste de la Ville de Shawinigan pour guider ses élèves dans une réflexion globale autour d'une problématique urbaine. Ainsi, il leur est demandé de faire des propositions d'aménagement pour un espace urbain à réhabiliter à proximité de l'école.

Immersion dans un processus de conception urbanistique

Les élèves, par groupes, commencent par faire des recherches sur les principaux thèmes liés à la ville, à savoir l'environnement, l'énergie, l'urbanisme, la vie communautaire et la population. Puis, des professionnels (urbaniste, historien et biologiste) font des conférences en classe pour présenter leur profession et les enjeux urbains actuels. Ensuite, les élèves se rendent sur le site à réhabiliter pour réaliser le diagnostic et appréhender les problématiques *in situ*. Après quelques séances en classe, ils développent, en équipe, des propositions d'aménagement pour le site étudié. Une première présentation en classe a lieu, ce qui leur permet d'améliorer encore plus le concept.

Au terme du projet, les élèves présentent leurs propositions d'aménagement devant le maire, les conseillers municipaux, les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'autres invités en lien avec la problématique étudiée. Cette présentation est le point d'orgue de leur travail, et le maire commente chaque projet en insistant sur leurs aspects innovants.

La Ville de Shawinigan s'implique dans cette activité en mettant son personnel à la disposition des élèves pour des rencontres avec les urbanistes, les techniciens pour la production de cartes ou encore le Service des communications. Certaines propositions d'aménagement ont été retenues par les équipes de la Ville, qui les ont approfondies et appliquées sur le territoire. C'est une façon originale et efficace d'impliquer la prochaine génération dans la vie de leur ville et de leur donner des clés pour comprendre l'urbanisme et les enjeux qui en découlent.

ÉDUCATION

© Ville de Shawinigan

CONTACT

Suzanne Marchand, urb.
Directrice du Service de l'aménagement et de l'environnement, Ville de Shawinigan
smarchand@shawinigan.ca
819 536-7211, poste 221

07

PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LAC-SUPÉRIEUR

OPTIMISER LA VILLÉGIATURE AU BÉNÉFICE DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-Supérieur adoptés en 2015 avaient comme objectifs d'assurer des retombées bénéfiques du développement immobilier, tant sur le plan fiscal qu'environnemental et urbanistique, afin de limiter le grignotement du territoire, de préserver les milieux naturels d'importance et de rationaliser les dépenses, ce qui n'a pas été le cas durant les dernières décennies. Pour y parvenir, les concepts de *Growing Greener* et des *Form-Based Codes* ont été utilisés, mais réinterprétés dans un contexte de villégiature.

L'analyse du territoire a d'abord fait ressortir que 41,5 % du budget était alloué à la voirie et qu'il y avait, sur le réseau de rues existant, un potentiel d'implantation de 1040 habitations. Ces données ont fait prendre conscience à tous de l'importance d'optimiser les rues existantes avant d'en créer de nouvelles.

Le *Form-Based Codes* et le *Growing Greener* à la base d'une réglementation innovante

Les délimitations des bassins versants ont conditionné le découpage du plan de zonage afin d'adopter une planification écosystémique et de consolider le développement immobilier dans les secteurs déjà construits. Le développement en grappes et sur les rues existantes a été privilégié, de façon à concentrer spatialement le cadre bâti, tout en en sauvegardant le maximum d'espaces naturels dans leur intégrité, permettant ainsi leur mise en valeur paysagère et récréative pour l'ensemble de la communauté.

Aussi, une typologie de l'environnement bâti et naturel de la municipalité a servi à établir les affectations en s'inspirant de la méthodologie des « transects » des *Form-Based Codes.* Une hiérarchisation des autorisations de lotissement de rue a été élaborée en utilisant les outils normatifs et discrétionnaires, dont les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), de manière à favoriser les nouveaux quartiers dans les affectations plus urbanisées et à restreindre dans celles plus naturelles. La typologie et la hiérarchisation proposées s'avèrent une stratégie de gestion de l'urbanisation souple qui permet à chacun d'envisager le développement de son terrain dans la mesure où les objectifs de préservation et d'optimisation associés à son affectation sont atteints.

La MRC des Laurentides, qui révise actuellement son schéma, s'inspire de la planification et des outils réglementaires de Lac-Supérieur pour développer de nouvelles méthodes de gestion du territoire au bénéfice de l'ensemble de la MRC.

CONTACT

Audrey Desjardins
Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, Municipalité de Lac-Supérieur
directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca
819 681-3370, poste 1505

08

PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT ACTIF DE CHELSEA

DÉPLACEMENTS REPENSÉS EN MILIEU RURAL

Le Plan directeur de transport actif de Chelsea est un document développé par la Municipalité afin de favoriser les transports non motorisés sur son territoire. Celui-ci a été réalisé en partenariat avec l'organisme à but non lucratif Sentiers Chelsea Trails (SCT), qui avait déjà la responsabilité de l'entretien et du développement de plusieurs sentiers récréatifs sur le territoire municipal. La création de ce document a été amorcée à la suite d'une collaboration de la Municipalité et de SCT avec le ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'un sentier récréatif dans le corridor de l'autoroute 50. L'élaboration du Plan directeur pour toute la municipalité s'est faite à travers plusieurs consultations publiques, afin de mieux comprendre les besoins des résidents. En parallèle, des discussions ont été entamées avec les propriétaires fonciers stratégiques, dont Hydro-Québec. Le Plan devrait aider les résidents à développer de saines habitudes de vie en intégrant la pratique d'activité physique dans les déplacements quotidiens grâce aux sentiers fonctionnels, ainsi que permettre une meilleure mise en valeur du territoire grâce aux nouveaux sentiers récréatifs. Ce plan se démarque par ailleurs par son adoption rapide (moins d'un an) malgré la présence d'un nombre important d'intervenants.

Réseau de sentier au service des citoyens

Le plan directeur de transport actif de Chelsea se distingue aussi par la volonté de la Municipalité de mettre en valeur des sentiers non seulement récréotouristiques, mais avant tout fonctionnels. Le Plan prévoit la connexion entre les quartiers résidentiels, les points d'intérêt, le cœur villageois ainsi que les municipalités avoisinantes, et ce, sur quatre saisons. Il permet entre autres de protéger des sentiers informels existants qui étaient menacés par développement résidentiel. Il est intéressant de noter que le financement de sa mise en œuvre a été envisagé en amont, en raison du contexte d'austérité budgétaire actuel. Les projets du Plan directeur devraient être réalisés avec l'aide de subventions gouvernementales, du budget municipal, de commandites ainsi que de collectes de fonds, en mettant de l'avant à la fois l'aspect de la santé publique et l'aspect environnemental du Plan. Le défi pour sa concrétisation demeure toutefois la volonté des propriétaires fonciers à accorder les droits d'accès à leurs terrains.

TRANSPORTS ACTIFS

SENTIER COMMUNAUTAIRE
COMMUNITY TRAIL
CHELSEA
SENTIERS CHELSEA TRAILS

© Municipalité de Chelsea

CONTACT

Ronald Rojas
Directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Municipalité de Chelsea
r.rojas@chelsea.ca
819 827-6228

09

VIEILLIR EN SANTÉ DANS DES QUARTIERS SÉCURITAIRES À MONTRÉAL

IMPLICATION DES AÎNÉS DANS L'AMÉNAGEMENT DE LEUR QUARTIER

La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), a mis en place la démarche « Vieillir en santé dans des quartiers sécuritaires », qui vise à cibler, en collaboration avec les instances locales (administration et tables de concertation locale des aînés), des secteurs à forte proportion d'aînés (plus de 15% de la population) qui présentent des enjeux de sécurité et dans lesquels des réaménagements seraient nécessaires.

La démarche se déroule en quatre étapes :

- un diagnostic des problématiques d'aménagement (mobilité, signalisation, mobilier urbain, sécurité);
- un atelier participatif dans lequel les aînés sont consultés afin de cibler les parcours de marche empruntés, les obstacles rencontrés, les lieux fréquentés et les améliorations souhaitées;
- une marche exploratoire avec les aînés qui enrichit l'information sur leur expérience de l'espace en tant que piétons et durant laquelle l'audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire de la Direction de santé publique de Montréal est appliqué;
- des propositions d'aménagement qui s'appuient sur les trois étapes précédentes.

Adapter l'aménagement au vieillissement de la population

Alors que les aînés représenteront près d'une personne sur cinq d'ici 10 ans, leur parole n'est pas toujours représentée dans les débats publics concernant l'aménagement du territoire. Pourtant, ils sont, avec les jeunes enfants, la population la plus touchée dans des accidents impliquant des piétons. Dans le contexte de vieillissement de la population, la démarche permet donc de créer un espace où les aînés sont à même de définir leurs propres besoins en matière d'aménagement, de signalisation, de mobilier urbain et de sécurité. Elle outille les aînés et les regroupements locaux pour leur permettre de faire valoir leurs besoins auprès des élus.

En implantant cette démarche, les administrations locales choisissent d'adapter les infrastructures en fonction de la mobilité des personnes vulnérables, améliorant ainsi l'accès des aînés, mais également des personnes avec des limitations fonctionnelles et des familles avec de jeunes enfants à leur territoire. Il s'agit d'une application ancrée dans la réalité locale des engagements pris par la Ville-centre dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés.

DÉMARCHE CONCERTÉE

© TCAÎM

CONTACT

Félix Gravel
Responsable des Campagnes transport, GES et aménagement du territoire, CRE-Montréal
fgravel@cremtl.qc.ca
514 842-2890, poste 230

10 VILLAGE AU PIED-DU-COURANT À MONTRÉAL

UNE FENÊTRE CITOYENNE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Le Village au Pied-du-Courant est une initiative citoyenne et communautaire visant la réappropriation d'un terrain délaissé de la ville, qui offre une perspective exceptionnelle sur le paysage emblématique de Montréal, soit le fleuve Saint-Laurent. Ce projet traduit de façon concrète et spectaculaire le pouvoir de la communauté pour la valorisation du paysage urbain. Le projet (initialement nommé Village Éphémère) a été lancé par l'Association du design urbain du Québec (ADUQ) à l'été 2014, puis repris et orchestré par Pépinière & Co, à la suite de la demande de nombreux Montréalais qui souhaitaient pérenniser l'événement.

Pour aménager le lieu, l'organisme a fait appel à la collaboration d'artistes, d'artisans et de designers locaux, leur offrant un lieu d'expression, d'occasions et d'expérimentation hors du commun. La programmation regroupe des événements et des activités diverses, et ce, pour l'ensemble de la population, afin que tous puissent s'approprier le site. On retrouve également des activités sportives, un cinéma en plein air, un jardin avec des installations artistiques, une promenade riveraine, de la cuisine de rue, un biergarten ou « jardin de bière » et, finalement, une plage artificielle qui accueille un grand nombre d'activités et d'animations.

Chaque été, le site devrait reprendre vie sous une nouvelle forme. Pour Pépinière & Co, ce projet est le premier d'une série d'initiatives pour améliorer les espaces délaissés de Montréal et révéler leur potentiel (Jardins Gamelin, l'Hivernale, Marché du Nord, etc.).

Assurer la transition d'un site festif à une place publique fréquentée

Actuellement, l'achalandage au site est concentré lors d'événements ponctuels, notamment du fait que le site est en marge de la ville, loin des rues très fréquentées du centre-ville. Le défi reste de faire du site un espace porté non seulement par des interventions éphémères, mais aussi une place publique à la fréquentation régulière et mixte.

Le financement du projet demeure un enjeu. Alors que les porteurs du projet ont à cœur de créer une place publique que tous pourraient s'approprier, de nombreux projets similaires ont dû être privatisés ou on a dû monnayer l'accès au site. Ce modèle de fonctionnement, à l'inverse de l'esprit des organisateurs, est promu par un nombre de bailleurs de fonds toujours plus grand.

© Jean-Michael Seminaro

CONTACT

Jérôme Glad
Chargé du développement, Pépinière et Co.
jerome@pepiniere.co
514 442-3022

LIEU DE RENCONTRE

PARTICIPATION CITOYENNE

DÉMARCHE CONCERTÉE

TRANSPORTS ACTIFS

GROWING GREENER

ÉDUCATION

GUIDE POUR CONCEPTEUR

CONCEPTION INTÉGRÉE

DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

TECHNOLOGIE 3D

Pour toute information supplémentaire sur les projets, nous vous invitons à communiquer avec les personnes-ressources identifiées. Elles sont disposées à partager leur expérience avec vous.

En préparant la *Compilation*, nous avons réalisé à quel point il y a des projets inspirants ici même! Nous devons être fiers de nos accomplissements et les promouvoir afin de créer un effet d'entraînement positif. Nous félicitons donc tous les professionnels qui entreprennent des projets novateurs et qui contribuent, à leur façon, à améliorer la pratique.

En terminant, nous tenons à remercier tous ceux qui ont déposé une proposition de projet, ainsi que ceux qui ont contribué à la réalisation de cette première compilation.

CRÉDIT

Réalisation : sous-comité Amélioration des pratiques
Justine Bourseiller
Marc-Olivier Deschamps
Claudie Eustache
Louis-Michel Fournier
Maëlle Plouganou
Léa Riou
Stéphanie Rocher

Graphisme
Maude St-Louis

Collaboration de l'Ordre des urbanistes du Québec
Andréanne Godon

SOUTIEN LOGISTIQUE ET FINANCIER

Ordre des urbanistes du Québec

Ordre des
Urbanistes du
Québec